Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Procès verbal et naturalisation

Par demande_information

Bonjour,

Je suis résidant en France depuis 2018.

En 2018, je suis chopé sans titre de transport sur le métro par un agent de la RATP. Il m'a adressé un procès verbal (ma carte bleu ne voulait pas payer le montant le jour même) que j'ai payé après 1une journée.

Le montant est de 60 ou 80 (je me rappelle pas la valeur exacte)

Je voulais savoir si cela va m'empêcher ou mal affecter une demande de nationalité française dans le futur. Je demande cela parce que j'ai entendu qu'on regarde le casier judiciaire n°2 pour la naturalisation d'une personne et on s'attend à ce qu'il soit propre.

Merci,